

SANTÉ-PRÉVOYANCE : UN BILAN AVANT D'OUVRIR LA NÉGOCIATION

Séance du 21 septembre

**LA
RESPONSABILITÉ,
C'EST NOUS**

Le marché actuel Santé-Prévoyance 2022-2027 arrive à son terme.

Avant d'engager les discussions sur le prochain dispositif, un bilan de la situation des régimes a été présenté.

Ce bilan, réalisé à partir des données communiquées par Malakoff Humanis pour la santé et Mutex pour la prévoyance, avec l'accompagnement de l'actuaire conseil de France Travail, Galea, constitue désormais la base de travail de la négociation à venir.

Côté santé : une consommation médicale qui progresse

Entre 2022 et 2025, la consommation médicale du régime a progressé en moyenne de 6,7 % par an.

Cette progression ralentit toutefois :

- +7,7 % en 2023
- +6,9 % en 2024
- +5,6 % en 2025

Elle reste néanmoins supérieure à celle observée sur le portefeuille de Malakoff Humanis.

Le vieillissement de la population couverte constitue notamment l'un des facteurs avancés pour expliquer cette évolution : l'âge moyen des bénéficiaires du régime est passé à 47 ans en 2025, soit deux ans de plus qu'en 2022.

À ce stade, les projections présentées prévoient le maintien des cotisations du régime de base jusqu'à la fin du marché, notamment grâce aux réserves constituées.

Une mesure sur le régime surcomplémentaire

Pour le régime surcomplémentaire facultatif, une mensualité de cotisation n'a pas été prélevée en 2026.

La Direction a par ailleurs demandé aux assureurs la possibilité de ne pas prélever deux mensualités en 2027.

Côté prévoyance : une trajectoire à surveiller

La situation appelle davantage de vigilance.

Le rapport sinistres / cotisations (S/P) évolue de la manière suivante :

2022 : 90 % → 2023 : 90 % → 2024 : 89 % → 2025 : 98 %

Les projections atteignent ensuite :

2026 : 100 % → 2027 : 102 %.

Autrement dit, les charges liées aux sinistres pourraient rejoindre puis dépasser le montant des cotisations en fin de marché.

La situation devra donc être examinée attentivement, notamment au regard de l'évolution de l'incapacité, de l'invalidité et des décès.

Et les réserves ?

Les réserves constituent un élément essentiel de l'équilibre des régimes.

En prévoyance, la provision pour égalisation passera de 13,6 M€ fin 2025 à 3,8 M€ en 2026, puis 2,1 M€ en 2027, tandis que la réserve de stabilité progresserait parallèlement.

Pour la CFDT, il est indispensable de disposer d'une vision claire de ces réserves, de leur utilisation et de leur niveau prévisionnel à l'issue du marché.

Et maintenant, place à la négociation

Ce bilan constitue le diagnostic de départ sur lequel vont s'engager les négociations du prochain dispositif Santé-Prévoyance.

Pour la CFDT, cette négociation devra notamment permettre de travailler sur :

- ➔ le niveau des garanties et leur maintien dans le temps ;
- ➔ le niveau de cotisation supporté par les agents ;
- ➔ l'utilisation et la préservation des réserves constituées ;
- ➔ l'équilibre des régimes santé et prévoyance ;
- ➔ la prise en compte de l'évolution des besoins des salariés et de la population couverte.

La CFDT sera particulièrement attentive à ce que les évolutions nécessaires à l'équilibre des régimes ne se traduisent pas automatiquement par une dégradation des garanties ou un transfert supplémentaire de coût vers les agents.

La négociation commence maintenant.